- Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service, nom de l'usager, informations sur les réparations et les révisions et mise hors exploitation) doivent être contenues dans la Fiche de Suivi. Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut être portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle sans la Fiche de suivi remplie.
- En cas de vente du dispositif hors du pays de son origine, le fournisseur doit munir le dispositif d'un manuel d'usage et d'un manuel d'entretien, et fournir des informations relatives aux révisions périodiques et aux réparations du dispositif dans une langue valide dans le pays dans lequel le dispositif sera utilisé.
- Les équipements de protection individuelle doivent être immédiatement mis hors d'usage en cas d'un quelconque doute quant au dispositif ou à son fonctionnement. Le dispositif peut être réutilisé après une révision détaillée, effectuée par le fabricant du dispositif, et avec son accord écrit pour la réutilisation du dispositif.
- L'équipement de protection individuelle déjà utilisé doit être immédiatement mis hors d'usage et soumis à la démolition ou à d'autres procédures définies dans le manuel d'usage.
- Le harnais de sécurité conforme à la norme EN 361 est le seul équipement autorisé pour maintenir le corps dans les équipements de protection individuelle contre la chute de hauteur.
- Le système de protection contre la chute de hauteur peut être lié avec les points d'ancrage (attaches, boucles) du harnais de sécurité désigné par une lettre majuscule "A". La désignation de type "A/2" ou la moitié d'une lettre "A" signifie la nécessité de la connexion simultanée, de la même manière, de deux points d'ancrage. Il est interdit d'attacher le système de protection à un seul point d'ancrage (attaches, boucles) désigné par une lettre majuscule "A/2" ou la moitié d'une lettre "A". Voir les figures ci-dessous:

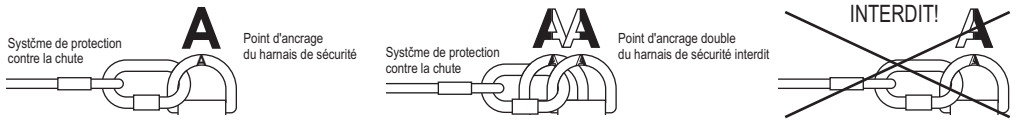

- Le point d'ancrage (dispositif) de l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit avoir une structure stable ainsi qu'une position limitant le risque de chute et diminuant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage du dispositif doit être situé au-dessus du poste de travail de l'usager. La forme et la structure du point d'ancrage doivent empêcher une déconnexion accidentelle du dispositif. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et conformes à la norme PN-EN 795.
- Il est nécessaire de vérifier l'espace libre en-dessous de la position de travail sur laquelle l'équipement de protection individuelle contre la chute de hauteur sera utilisé, afin d'empêcher le choc contre les objets ou la détérioration de la surface lors de la tentative d'empêcher la chute. La valeur de l'espace libre exigée en-dessous de la position de travail doit être établie en fonction du manuel d'instructions de l'équipement de protection.
- Lors de l'utilisation, il faut faire attention aux dangers ayant une influence sur le fonctionnement du dispositif et la protection de l'utilisateur, et surtout sur :
  - le bouclage et le déplacement des câbles sur les arêtes vives
  - les chutes pendulaires
  - la conductibilité électrique
  - de quelconque défauts comme : coupure, débitage, corrosion
  - les températures extrêmes
  - les agents atmosphériques défavorables
  - les attaques chimiques.
- L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans des emballages protégeant contre l'endommagement ou la pénétration d'eau, p.ex. : dans des sacs de textile ou dans des boîtes en plastique ou en métal.
- L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé et désinfecté afin de ne pas endommager le matériau (bandes, câbles) dans lequel le dispositif est produit. Dans ce but, il faut utiliser des détergents réservés aux tissus délicats. L'équipement peut être lavé à la main ou dans le lave-linge, et doit être bien rincé. Les éléments en plastique doivent être nettoyés dans de l'eau uniquement. L'équipement, mouillé lors du nettoyage et de l'utilisation, doit être séché dans des conditions naturelles, loin d'une quelconque source de chaleur. Les pièces et mécanismes métalliques (ressorts, pentures, cliquets, etc.) doivent être graissés délicatement afin d'améliorer leur fonctionnement.
- Le dispositif antichute doit être stocké dans des locaux secs aérés et non exposés au soleil, aux rayons UV, à la poussière, aux objets à angles vifs, aux températures extrêmes et à d'autres substances.

Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut ętre portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. La fiche de suivi doit ętre remplie avant la premičre sortie du magasin.

Toutes les informations (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service et nom de l'utilisateur) concernant l'équipement de protection, et celles concernant les révisions périodiques, ne peuvent ętre portées que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise.

FICHE DE SUIVI

Nom du dispositif Modčle/Longueur		N° de catalogue	
N° du dispositif		Date de production	
Nom de l'utilisateur			
Date d'achat		Date de mise en service	

VERIFICATIONS TECHNIQUES

	Date vérif	Causes de la vérification et de la réparation	Défauts constatés, réparations effectuées et autres observations	Date de vérification suivante	Sign. pers. autorisée
1					
2					
3					
4					

MANUEL D'UTILISATION

Prendre connaissance du manuel d'instruction] avant d'utiliser le dispositif.

EN 360:2002

CE 0082

Le Certificat Européen a été prononcé CETE APAVE SUDEUROPE, BP 193, 13322 Marseille, France - 0082

ANTICHUTE A RAPPEL AU TOMATIQUE

CR 200

No cat. CR 200 xx (xx - longueur de câble**)**

Le dispositif antichute à rappel automatique CR 200 est un élément de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Le dispositif est destiné à la protection d'une seule personne.

CONSTRUCTION

- œilleton de fixation pour la connexion du dispositif au point d'ancrage et pour le transport
- mécanisme d'enroulement et de freinage en carter composite
- câble en acier inoxydable ø4 mm, longueurs standards : 6m/10m/12m/15m
- mousqueton du câble utile muni d'un émerillon

ATTENTION :
Le dispositif antichute à rappel automatique CR 200 peut être muni seulement de mousquetons certifiés conformes à la norme EN 362. Le mousqueton du câble utile doit être aussi muni d'un émerillon.

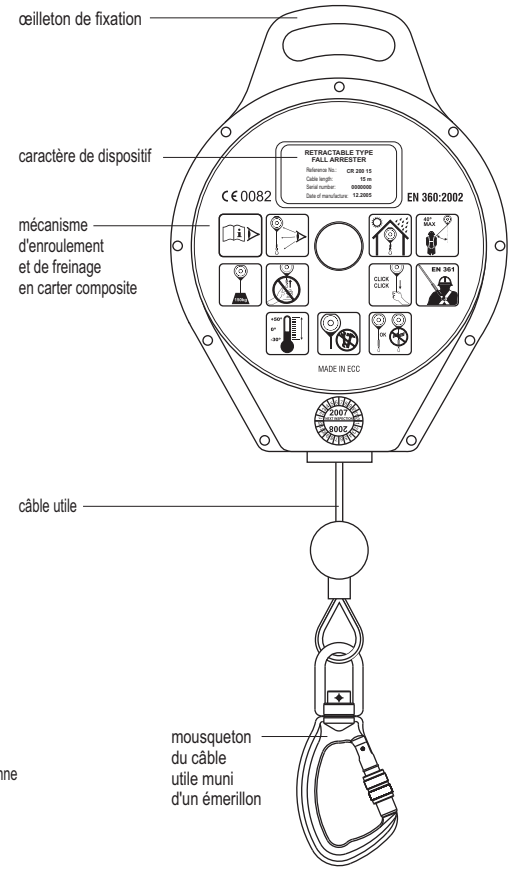

DESIGNATION DU DISPOSITIF

ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE — type de dispositif

No de cat. : **CR 200 xx** — numéro de catalogue (longueur de câble, p.ex. : X-15-15m)

Longueur de câble: **xx m** — longueur de câble

Numéro de série: **0000001** — numéro de série du dispositif

Date de production:**12.2005** — mois et année de fabrication

EN 360:2002 — numéro et année de la norme européenne

CE 0082 — marque CE et numéro de l'unité notifiée de contrôle de la production du dispositif (art.11)

LEVAC ACCESSOIRES DE LEVAGE ET DE MANUTENTION — marque du fabricant ou distributeur du dispositif

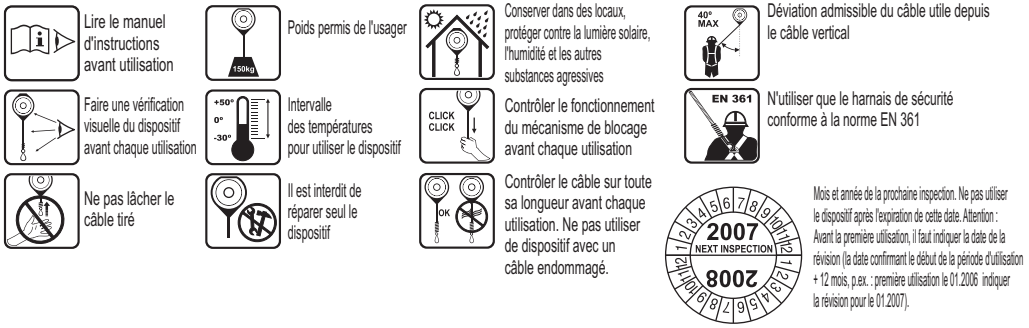
Lire le manuel d'instructions avant utilisation
Poids permis de l'usager
150kG
Conserver dans des locaux, protéger contre la lumičre solaire, l'humidité et les autres substances agressives
40° MAX
Déviation admissible du câble utile depuis le câble vertical
Faire une vérification visuelle du dispositif avant chaque utilisation
+50° 0° -30°
Intervalle des températures pour utiliser le dispositif
CLICK CLICK
Contrôler le fonctionnement du mécanisme de blocage avant chaque utilisation
EN 361
N'utiliser que le harnais de sécurité conforme à la norme EN 361
Ne pas lâcher le câble tiré
Il est interdit de réparer seul le dispositif
OK
Contrôler le câble sur toute sa longueur avant chaque utilisation. Ne pas utiliser de dispositif avec un câble endommagé.
2007
NEXT INSPECTION
2008
Mois et année de la prochaine inspection. Ne pas utiliser le dispositif aprčs l'expiration de cette date. Attention : Avant la premičre utilisation, il faut indiquer la date de la révision (la date confirmant le début de la période d'utilisation + 12 mois, p.ex. : premičre utilisation le 01.2006 indiquer la révision pour le 01.2007).

CONNEXION DU DISPOSITIF ANTICHUTE CR 200 ET DU POINT D'ANCRAGE

Le dispositif doit être connecté au point d'ancrage par l'œilleton de fixation à l'aide d'une boucle certifiée. Le point d'ancrage doit être situé au-dessus de la position de travail et avoir une résistance statique de 10 kN minimum. La forme et la structure du point d'ancrage doivent empêcher une déconnexion ou une chute accidentelle du dispositif.

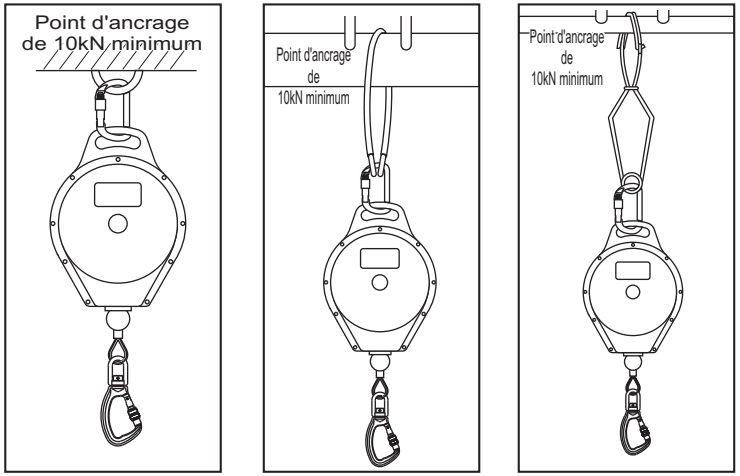

CONNEXION DU CABLE UTILE DE DISPOSITIF ANTICHUTE CR 200 ET DU HARNAIS ANTICHUTE

- Le mousqueton du câble utile doit être connecté à la boucle de connexion avant ou arrière du harnais antichute satisfaisant aux exigences de la norme EN 361 **1**.
- Il est interdit de connecter le mousqueton du câble utile aux boucles latérales de la ceinture de maintien au travail **2**.
- Il est interdit d'intégrer d'autres éléments supplémentaires entre le mousqueton du câble utile et la boucle de connexion du harnais antichute **3**.

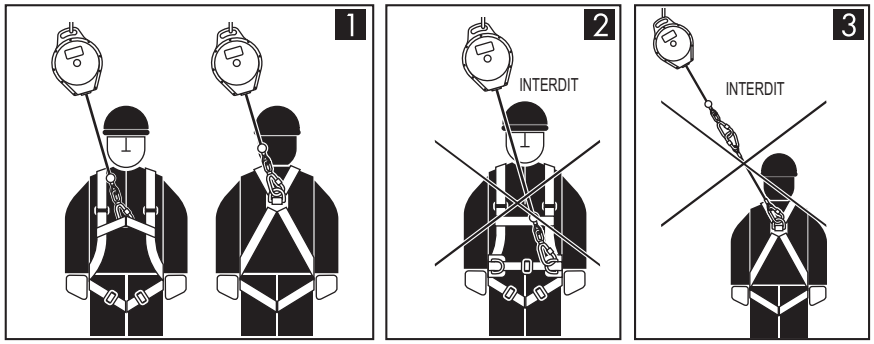

ATTENTION : il faut toujours protéger le cliquet f l'aide du mécanisme de freinage.

VERIFICATION AVANT UTILISATION

Avant chaque utilisation du dispositif, procéder à une vérification visuelle de tous les éléments constitutifs (œilleton de fixation et carter, câble utile, mousqueton) pour s'assurer de l'absence de

pannes mécaniques et d'attaques chimiques et thermiques. Vérifier aussi le fonctionnement du

mécanisme d'enroulement et de freinage en tirant fortement sur le câble qui devra se bloquer, et après avoir être lâché, s'enrouler librement (être treuillé) sur le dispositif. Cette vérification doit être effectuée par l'utilisateur du dispositif.¨

En cas d'un quelconque doute sur le fonctionnement correct du dispositif (le câble sorti ne se bloque ou ne s'enroule pas), mettre le dispositif hors d'usage. Le dispositif antichute doit être retourné à son distributeur pour vérification et réparation.

!!

Lors de l'utilisation, protéger les éléments du dispositif antichute contre tout contact avec des huiles, solvants, acides et bases, un feu ouvert, des chutes de métal chaud et des objets à angles vifs. Eviter d'utiliser le dispositif dans un milieu particulièrement poussiéreux et huileux. Lors des travaux sur des constructions en format quadrillé (toutes sortes de poteaux, tours, échafaudages), éviter d'entrelacer le câble entre les éléments particuliers d'une construction. En cas de doute quant aux conditions d'utilisation du dispositif antichute, s'adresser au distributeur afin qu'il détermine les possibilités d'utilisation de l'équipement dans ces conditions.

Avant chaque utilisation du système de protection antichute muni d'un dispositif antichute PROTECTOR, s'assurer que tous les éléments constitutifs sont correctement connectés, qu'ils fonctionnent sans problèmes et sont conformes aux normes en vigueur suivantes :

- EN 361 - applicable aux harnais antichute ;
- EN 362 - applicable aux connecteurs
- EN 795 - applicable aux points d'ancrage

CONSIGNES D'UTILISATION

- Le point d'ancrage auquel sera connecté le dispositif doit être situé au-dessus de la position de travail et avoir une résistance statique de 10 kN minimum. La forme et la structure du point d'ancrage doivent empêcher une déconnexion ou une chute accidentelle du dispositif. Il est recommandé d'utiliser les points d'ancrage certifiés conformes à la norme EN 795.
- Assurer un espace libre en-dessous de la position de travail de 3 mètres.
- Le dispositif doit être utilisé dans la direction verticale seulement. Une déviation de la verticale du câble de 40° maximum en position d'éloignement de l'utilisateur (déplacement sur un axe horizontal) est autorisée par rapport au point d'ancrage (figure ci-dessous).

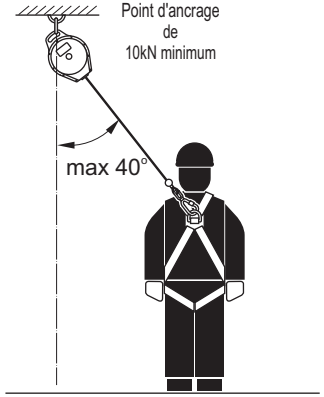

PERIODE D'UTILISATION

Il n'existe pas de période déterminée d'utilisation du dispositif antichute CR 200, mais il est nécessaire d'effectuer les révisions périodiques mentionnées dans la fiche de suivi.

MISE HORS SERVICE

Le dispositif antichute CR 200 doit être mis hors d'usage dans le cas où :

- des doutes apparaissent sur son état et sur son fonctionnement

- il a déjà servi à arrêter une chute.

Le dispositif mis hors service doit être retourné à son distributeur ou à son représentant, habilité à évaluer l'utilité d'emploi. Le dispositif peut être réutilisé après une révision détaillée et une réparation effectuée par le distributeur ou son représentant habilité. Les réparations peuvent être réalisées exclusivement par le distributeur du dispositif, ou par son représentant habilité.

REVISIONS PERIODIQUES

Après 12 mois d'utilisation du dispositif antichute CR 200, il faut le mettre hors service et le retourner au distributeur - ou à son représentant habilité - pour une révision périodique détaillée. Lors de la révision périodique, la date de la prochaine révision sera déterminée. Il est interdit d'utiliser le dispositif après l'expiration de ce délai sans révision suivante. Les révisions périodiques ainsi que les

attestations respectives dans la Fiche de Suivi relèvent de la personne responsable de l'équipement de protection dans l'entreprise, du distributeur ou de son représentant habilité.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU DISPOSITIF ANTICHUTE

- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé par des personnes qualifiées.
- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influer sur la sécurité lors de l'utilisation.
- Il faut établir un plan d'opération de sauvetage.
- Il est interdit d'apporter de quelconques modifications dans le dispositif sans un accord écrit du distributeur.
- Toutes les réparations du dispositif ne peuvent être réalisées que par le distributeur du dispositif ou par son représentant habilité.
- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé conformément à sa destination.
- Le dispositif de protection individuelle, en tant qu'équipement personnel, doit être utilisé par une seule personne.
- Avant l'utilisation, il est nécessaire de s'assurer que tous les éléments de l'équipement de protection contre la chute fonctionnent, ensemble, de manière correcte. Il faut vérifier périodiquement toutes les connexions et l'ajustage des éléments afin d'empêcher une déconnexion accidentelle.
- Il est interdit d'utiliser un équipement de protection dans lequel le fonctionnement d'un élément est perturbé par un autre.
- Avant chaque utilisation du dispositif de protection individuelle, il faut en effectuer la révision détaillée pour vérifier son état.
- Lors des vérifications, il faut vérifier tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention aux quelconques défauts : usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut surtout faire attention aux équipements suivants :
  - harnais de sécurité et ceintures: éléments de réglage, boucles, bandes, passants, rivures
  - amortisseur de sécurité : boucles, bandes, rivures, corps, connecteurs
  - câbles et guides de bande : câbles, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage
  - câbles et guides métalliques : câbles, fils, bornes, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage
  - dispositif de freinage automatique : câbles, bandes, état du mécanisme de roulement et de freinage, corps, amortisseur, connecteurs
  - dispositif de serrage : corps du dispositif, déplacement de la glissière, état du mécanisme de freinage, rouleaux, vis, rivets et connecteurs, amortisseur de sécurité;
  - connecteur : corps porteur, rivetage, cliquet principal, état du mécanisme de freinage.
- Au moins une fois par an, après chaque période de 12 mois d'utilisation, le dispositif de protection doit être mis hors service pour effectuer la révision périodique.
- Les révisions périodiques régulières sont importantes parce qu'elles conditionnent l'efficacité et la longévité du dispositif, ainsi que la sécurité des utilisateurs.
- Lors de la révision périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages du dispositif de protection (caractéristique d'un dispositif donné).